

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2020

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'Assemblée le 04 juin 2020 pour le 12 juin 2020 à vingt heures. Le tout conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

Le douze juin deux mil vingt à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Fours, dûment convoqué, s'est réuni à La Mairie, en salle des séances, sous la présidence de Monsieur BONGARD David, Maire.

Étaient présents : Mesdames BERLET Céline, DETRONCHET Elodie, OUSSIN Marie-Thérèse, POUVIAUD Aurélie, PRUNIER Aurélie, Messieurs AUBERT Philippe, COUTEAUDIER Pierre, GUERIN Alain, LEMOINE Frédéric, LOREAU Jean-François, RAGOT Stéphane, VIGIER Cédric

Absents excusés : Monsieur LE COMTE Xavier (pouvoir J.F LOREAU), Madame RACINE Danielle.

Secrétaire de séance : Madame THOULÉ Céline

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

- Commission finances

Comptes administratifs 2019 :

Budget Commune :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 571 328.51 €

Recettes : 635 923.08 €

Soit un excédent de 64 594.57 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 95 689.46 €

Recettes : 249 756.10 €

Soit un déficit de : 154 066.64 €

Les comptes présentés par Mr LOREAU Jean-François, 1^{er} adjoint ont été votés à l'unanimité (moins une voix).

Le compte de Gestion (trésor public) est en adéquation avec le compte administratif (commune).

Affectation de résultats reportées au budget 2020 :

Fonctionnement recette c/002 : 210 159.69 €

Investissement dépense c/001 : 34730.46 €

Investissement recette c/1068 : 949.46 €

Cotisations 2020 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré accorde les cotisations suivantes :

C.A.U.E : 70.00 €

Camosine : 160.00 €

U.A.M : 188.23 €

Subventions 2020 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré accorde les subventions suivantes :

Comité des Foires Cercy la Tour : 70.00

F.D.L Renseignements à prendre (AUBERT Philippe)

Décision Modificative N° 1 :

Nature	Article comptable	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Dépenses
Créances Brunet J (solde)	c/6542	+ 63.14 €	
Factures (eau, électricité, assurance) transfert de compétence communauté de communes non remboursées par la communauté de communes	c/672	+ 699.32 €	
Audit énergétique réalisé en 2014 (non prévu) au budget	c/65548	+ 8 780.78 €	
Loyer bâtiment com-com (facturé 2 fois)	c/673	+ 355.71 €	
Dépenses imprévues			- 9 898.95 €
TOTAL		+ 9 898.95 €	- 9 898.95 €

- Commission bâtiments

Maison pour séniors : L'Association Âges et Vie Habitat de BESANCON souhaite implanter une maison pour séniors dans notre commune. Mme LEVIVIER Cécile s'est rendue en Mairie pour nous présenter le projet. L'Association propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative complémentaire à l'EHPAD, pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur village.

Le réseau Âges et vie s'étend aujourd'hui au niveau national. Véritable lieu de soins, âges et vie est un nouveau domicile conçu pour 7 ou 8 personnes âgées seulement. Elles trouvent, auprès d'auxiliaires de vie présentes 24/24h les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible.

Le réseau recrute du personnel (8 personnes à temps plein)

Le lieu de réalisation est prévu au lotissement « Les Charmilles » pour une superficie de 2882 m²

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de vendre le terrain pour un montant de 15.00 € le mètre ²

Logement n° 2 – 15 Route de Decize

Loué à compter du 05 juin à Mme D'ARAUJO Claire pour un montant de 370.00 € mensuel hors charge, superficie de 76.82 m².

Cautionnaire Mr D'ARAUJO Jean-Claude

Le bail sera signé dès le retour de la délibération.

-Diagnostic Performance Energétique :

2 devis demandés

- Agenda non reçu
- Label Expertise pour un montant de 96.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré de signer le devis avec Label Expertise

- Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S)

Les membres de la commission vont se réunir pour désigner 4 membres extérieurs.

- Commission associations

Mr AUBERT Philippe, responsable de la commission associations nous fait part des manifestations prévues dans les semaines à venir

- 21 juin fête de la musique (comité des fêtes, Tir bouchon), musiciens, buvette
- 18 juillet Marché artisanal nocturne, Place Pouyat, buvette, restauration s/place
- 15 août (La Boule verte et amicale des sapeurs-pompiers) guiguette l'après-midi, restauration et feux artifices le soir au stade de foot
- Concert fin août en partenariat avec la communauté de communes, Place Pouyat

Le comité des fêtes demande d'occuper le local anciennement du foot au stade, voir pour l'eau et l'électricité. Une convention sera à établir

Site internet Cédric VIGIER et Stéphane RAGOT vont le prendre en charge ainsi qu'une page Facebook.

- Questions diverses

Mme BERLET Céline demande si une urne, recueillant les idées et doléances des habitants, peut-être installée chez les commerçants à tour de rôle ainsi que le jour du marché.

Mr COUTEAUDIER Pierre informe que la tonte représente entre 15 et 20 000 m². Devis effectué par C Mac est à modifier.

Mr RAGOT Stéphane informe que des semis sont stationnés sur la Place Pouyat,

Mr AUBERT Philippe va réparer le toboggan de l'aire de jeux

Le tourniquet installé au stade sera enlevé parce qu'il est dangereux.

Faire le point concernant les matériaux utilisés par les agents, l'entretien des trottoirs

Faire le point concernant les logements communaux (en cours)

Essai de désherbant bio mardi 16 juin à 11 h.

Reprise de l'école le 11 mai, la cantine le 08 juin à la MJLC avec Valérie et Véronique.

Les employés municipaux étant monopolisés par le protocole sanitaire à l'école, la commune n'est pas en mesure d'ouvrir la garderie.

Mise en place d'une convention avec l'éducation nationale concernant 3 enfants de l'école maternelle, appelée dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme), Véronique est en charge de ce dispositif.

Devis pour la maintenance des ordinateurs à l'école :

D.B Informatique : 720.00 € (avec frais de déplacement)

Tour Informatique : 800.00 € (forfait, hors frais de déplacement). Mme DETRONCHET Elodie se renseignera pour connaître le coût de déplacement et le délai d'intervention.

Label Ecole numérique (matériel informatique) : prise en charge 50 %, achat minimum 3 000.00 €, les professeurs des écoles doivent nous faire connaître leur besoin, dossier à rendre pour le 15 septembre, à prévoir le cas échéant au budget 2021.

Les travaux à l'école (rénovation sanitaires) vont débuter début juillet, devis supplémentaire pour

- un aérateur d'un montant de 333.23 € (devis VIGIER accepté)

- fenêtre devis en attente

Les crédits seront prévus au budget.

Devis : LETIERS Christophe remplacement chevron de rive sur toiture cantine pour un montant de 379.85 € TTC

LETIERS Christophe nettoyage des gouttières de l'église et des 2 écoles pour un montant de 606.00 €

Devis acceptés.

Devis MAINGAUD Stéphane : le conseil municipal souhaite demander d'autres devis.

Formation gratuite en ligne pour les nouveaux conseillers municipaux.

La Sté ORION propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment intercommunal (projet en cours de discussion)

Distribution de masques pour les personnes de plus de 70 ans : RV lundi à 14 h à la mairie.

Prime pour les agents municipaux versée en 2 fois, reconduit pour le premier semestre 2020.

Prêt à court terme d'un montant de 50 000.00 € réalisé en juillet 2019, demande un remboursement partiel en juillet 2020, en attente de la proposition du Crédit Agricole.

Un banc sera installé au cimetière

Dès que le bureau de la communauté de communes service ordures ménagères sera installé, voir pour déplacement des containers du cimetière.

La distribution des sacs pour les ordures ménagères aura lieu fin juin.

Rencontre avec Mr Mathieu LEROY, service assainissement de la communauté de communes le 18 juin à 09 h pour étudier les différents travaux à réaliser : bouche égout devant la Mairie, travaux rue des Maîtres Verriers.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 12 juin 2020 a été affiché à la porte de la Mairie le 15 juin 2020 conformément aux dispositions de l'article 84 de la loi du 05 avril 1984.